



Réunion du conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne du 12 janvier 2022

Résolution 03-2022- Consultation sur la possibilité d'ouvrir des classes de maternelle 4 ans

ATTENDU qu'à l'école Sainte-Catherine-De-Sienne, le bien-être et l'épanouissement de des enfants sont au cœur de nos réflexions et que nous sommes animés par le souci d'offrir aux élèves un environnement où bienveillance se marie à la rigueur et à l'exigence, tout en leur assurant un milieu sécuritaire, inclusif et respectueux de leurs individualités au sein de la collectivité (ci-après 'la mission');

ATTENDU l'engagement du Centre de services scolaire de Montréal à créer des classes de maternelle à partir de l'âge de 4 ans dès l'année 2022-23;

ATTENDU que les inscriptions ont commencé le 5 janvier 2022;

ATTENDU l'article 37.2 de la LIP qui prévoit une consultation du CÉ par le CSSDM AVANT d'offrir les services éducatifs de l'éducation préscolaire;

ATTENDU que l'ajout de services éducatifs aux enfants de 4 ans représente un accroissement de la population que l'école dessert;

ATTENDU les balises minimales concernant les superficies et aménagements des locaux dédiés aux maternelles 4 ans;

ATTENDU la diversité des services éducatifs présentement offerts à l'école et leurs besoins spécifiques, comprenant les espaces;

ATTENDU l'analyse faite par le Conseil d'établissement des ressources et des espaces disponibles pour servir cet ajout de services, laquelle analyse tient compte, entre autre, des impacts sur tous les enfants et l'équipe-école des aménagements nécessaires selon différents scénarios;

ATTENDU le contexte pandémique créé par la COVID-19 ayant un impact considérable sur les modalités d'enseignement, et sur l'offre des services de garde;

ATTENDU les discussions en séance;



Il est proposé par Yannick Sternon et appuyé par Widad Mokhtatar Mas que le Conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne :

APPROUVE la création de services éducatifs pour les enfants de quatre ans;

DEMANDE au CSSDM de limiter à une (1) classe l'offre de service;

DEMANDE au CSSDM de fournir au CÉ un plan d'aménagement et de financement du projet de création d'une maternelle 4 ans à l'école;

EXIGE que ce plan soit adopté par le CÉ.

RÉSOLUTION ADOPTÉE à l'unanimité le 28 janvier 2022.

Clovis Gouaillier
Président du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne